



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dioxines

Question écrite n° 73908

Texte de la question

M. Hervé Gaymard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation que vivent les populations locales suite à la pollution par la dioxine émanant de l'usine d'incinération de Gilly-sur-Isère. Grâce à une mobilisation de la profession agricole et des services de l'Etat, sous l'autorité de monsieur le Préfet de Savoie, les expertises ont pu être menées rapidement dans chaque exploitation agricole. Au vu des résultats de ces analyses, des mesures drastiques d'abattage de troupeaux, de destruction du lait et du foin d'alimentation ont été adoptées en application du principe de précaution. Outre ces premières décisions, se pose la question des conséquences de cette pollution pour la santé publique. Des dispositions s'imposent pour répondre aux très vives inquiétudes de la population. Au-delà des premières informations données par les experts régionaux, sollicités par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, il lui demande de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour : désigner et mobiliser un groupe d'experts nationaux, chargés d'apporter des réponses médicales et scientifique fiables, précises et franches à ce problème de santé publique, de façon à répondre aux questions légitimes des habitants et des élus locaux ; assurer la transparence et la diffusion de l'information ; se porter garant de l'ensemble de cette procédure.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73908

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1373

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)